RÈGLEMENT SOLO COMPETITION 2026

ORI VAHINE SOLO COMPETITION

Lieu : Hall 8, Allée Fernand Jourdant 31400 Toulouse

Date : 10-11&12 juillet 2026

Horaires : 10/07 – à partir de 16H30 (les catégories Tamaiti et Taure'a)

11/07 – à partir de 16H30 (Les catégories Arioi et Hiva Arioi)

12/07 – à partir de 13H00 (Finales)

Sujet : Concours de 'Ori Vahine Solo Compétition lors du Festival à Toulouse

Contact : oriheitiaretahiti@gmail.com

Dispositions générales

L'association ORI HEITIARE TAHITI organise pour la première fois lors de son festival polynésien la « ORI VAHINE SOLO COMPETITION ». Événement culturel qui inclut des moments d'échanges et de mutualisation. Une compétition de danse tahitienne en solo, ouverte à la France et l'Europe.

Chaque artiste de 'Ori Tahiti évoluera sur scène en son propre nom. Les lauréates auront la chance de participer à la compétition internationale Ori Tahiti Compétition I Matavai qui se déroulera en juin 2027.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU CONCOURS

Article 1 : Inscription et autorisation du droit à l'image

Chaque participant devra s'enregistrer dans au moins une des catégories : Tamaiti, Taure'a, Arioi et Hiva Arioi – afin de se représenter en son nom propre.

L'inscription à la compétition doit être effectuée sur le site internet www.oriheitiaretahiti.com. La clôture des inscriptions est le 30 juin 2026. Une fois complété, il sera retourné par e-mail à l'adresse oriheitiaretahiti@gmail.com et également présenté le jour de la compétition lors de l'enregistrement par l'organisation.

Pour le bon déroulement de l'événement et des supports de communication, nous souhaitons obtenir l'autorisation du droit à l'image pour chaque participant. Une partie est réservée à cela sur la fiche d'inscription. Cette autorisation sera utilisée pour la promotion de l'événement.

Article 2 : Catégorie et limitation d'âge

- **Catégorie Tamaiti (enfants 8 à 14 ans)**, pour cette catégorie, nous réclamons une autorisation parentale pour performer sur scène ainsi qu'une autorisation du droit à l'image (par la signature des responsables légaux sur la fiche d'inscription).
- **Catégorie Taure'a (jeunes 15 à 23 ans)** pour les -18 ans, nous réclamons également une autorisation parentale pour performer sur scène ainsi qu'une autorisation du droit à l'image (par la signature des responsables légaux sur la fiche d'inscription).
- **Catégorie Arioi (adultes 24 à 40 ans)**
- **Catégorie Hiva Arioi (adultes 41 ans & +)**

L'ouverture d'une catégorie se fait avec un minimum de 3 participantes par catégorie. Si ce nombre n'est pas atteint, il n'y a pas de concours dans la catégorie correspondante. Cependant, si la participante accepte, il peut se voir concourir dans une catégorie supérieure. L'organisation informera des éventuels changements.

Une catégorie avec seulement 3 participantes entrera directement en finale.

Article 3 : Formalités et tarifs

Chaque participante remplie directement sa participation sur le site de www.oriheitiaretahiti.fr et doit s'acquitter d'une participation financière pour concourir. Elle sera datée selon la date de paiement réalisée par la participante.

Le droit d'entrée dans la compétition pour concourir dans une des catégories est de **50 euros (50 €)** par participante. Le paiement s'effectuera directement sur le site à la suite de la fiche d'inscription.

Article 4 : Thème et musique de base

Chaque catégorie présentera un thème écrit sous forme d'un titre, d'une phrase, d'un texte, etc., tiré du patrimoine de la Polynésie française. Le titre doit être inscrit sur la fiche d'inscription en français et en tahitien.
Lors du concours, les musiques de base ou « pehe patrimoine » seront utilisées pour que les danseuses s'expriment (Pahae, Hitoto, Takoto, Tikatika, Paea, Bora bora…).

Article 5 : Programmation

Pour cette première édition, nous programmons 2 journées de concours et elles seront définies comme suit :

1. Journée 1 – passage des solistes (enfants, jeunes, adultes 1, adultes 2) : sélection & annonce finalistes
2. Journée 2 – passage des finalistes & annonce des gagnantes

Articles 6 : Durée des prestations

CATÉGORIES	DURÉE MIN.	DURÉE MAX.
SOLO JEUNE (8-14 ans) *Ote'a*	1 min. 30	2 min.
SOLO ADO ET ADULTE (15 et +) *Ote'a*	2 min.	2 min. 30

La programmation de passage pour chaque catégorie sera finalisée le jour même dès fermeture des inscriptions, soit 1h avant le début du concours.

Article 7 : Membres du jury, leurs missions et la notation

Le jury est composé de 5 membres. Ils sont désignés par Eddy ETAETA, président de l'association Ori Heitiare Tahiti et Heitiare ETAETA, Directrice de l'Ecole de danse et de musiques de l'association Ori Heitiare Tahiti, et organisateurs de l'événement. Les membres du Jury sont des personnalités reconnues dans le monde du 'Ori Tahiti tant en danse, en chant, en musique, en costume et en langue polynésienne.
Leur décision est souveraine. Ils ont pour missions :

- Juger la prestation de chaque catégorie à partir des critères de notation définis par les organisateurs, c'est-à-dire : qualité du *fa'arapu*, maîtrise technique, engagement (énergie et transmission émotionnelle), expression artistique (beauté de la prestation) ;
- Attribuer des pénalités aux catégories pour manquement ou non-respect de certains points du règlement ;
- Délibérer sur les potentiels et les manques des prestations de chaque catégorie ;
- Maintenir de manière confidentielle les observations données sur chaque catégorie et garder secret les résultats ;
- Remettre les prix à chaque podium et à chaque catégorie ;
- Apporter son expertise pour faire des observations constructives et améliorer les prestations ;
- Remettre les prix aux lauréates.

Chaque jury compte pour une voix. En cas de litige, le président du jury compte pour 2 voix. Les résultats sont annoncés en la présence de ces membres, puis diffuser aux artistes et au public.

Les membres du jury participent notamment à améliorer le concept 'Ori Vahine Solo Competition.

Article 8 : Pénalités

Le non-respect des règles engagera une pénalité de 10 points sur le total. Les solistes seront informés des décisions du jury, c'est-à-dire, sur le non-respect des règles et l'attribution des pénalités.

Article 9 : Calcul des points et décision du jury

Le calcul des points sera assuré par un membre de l'association Ori Heitiare Tahiti.
Les points attribués par les membres du jury seront débattus en délibération, afin de définir le classement final, non révocable.

Règlement coordonné avec celui du Ori Tahiti Competition i Matavai
Présidé par Mr. KAINUKU Matani

RÈGLEMENT CATÉGORIE SOLISTE

Cette catégorie est ouverte à toute personne qui souhaite s'exprimer seule. Ils concourront sur un ote'a.

Article 1 : Formalités et tarifs

Chaque participant doit avoir une fiche d'inscription dûment remplie en ligne via le site www.oriheitiaretahiti.fr, et devront régler un droit d'entrée dans la compétition pour concourir dans une des catégories de : **50 €**, qui suit automatiquement la fiche d'inscription. Elle sera datée selon la date de paiement réalisée par le participant.

Article 2 : Date limite d'inscription

Les inscriptions se font via le site internet, et elles seront closes le 30 juin 2026 à 00H.

Article 3 : Types et pas de danse

La participante (enfant, adolescent, adulte) dansera sur un ote'a tiré des musiques dites traditionnelles (Pahae, Hitoto, Takoto, Tikatika, Paea, Bora bora…) et joués en direct par un groupe de musiciens.

Il se basera sur un thème choisi et préalablement inscrit sur la fiche d'inscription à la fois en français et en tahitien.

Le style est libre ainsi que l'exécution des pas et leurs variantes, sans partir dans la transformation du 'Ori Tahiti. Cependant, **le thème doit être compris**.

Article 4 : Costume

- Paréo, haut en lien avec le thème choisi. Les accessoires sont libres
- NB : paréo au niveau du genou, pas de boudin, tissu coton / haut en tissu uni

Article 5 : Durée des prestations

Cf. Article 7 du règlement général du concours.

Articles 6 : Pénalités

Le non-respect des règles engagera une pénalité de 10 points sur le total. Les solistes seront informés des décisions du jury, c'est-à-dire, sur le non-respect des règles et l'attribution des pénalités.
Les participants au **ORI VAHINE SOLO COMPETITION–2026** s'engagent à prendre connaissance du règlement du concours et à le respecter.
Les concurrentes manifestant, lors de la compétition, des comportements contraires à l'esprit sportif seront immédiatement disqualifiées.

Article 7 : Calcul des points et décision du jury

Le calcul des points sera assuré par un membre de l'association Ori Heitiare Tahiti.
Les points attribués par les membres du jury seront débattus en délibération, afin de définir le classement final, non révocable.